

du Jubilé, que vous Nous demandez avec instance.

Faites donc, MON CHER FILS, que celui que le Saint Siege a autrefois loué par les Lettres de Clement XI. notre Prédecesseur de glorieuse memoire, comme un zelé Observateur des Constitutions Apostoliques, le rende aussi digne de nos éloges par son application à étouffer jusqu'aux vestiges de la division causée par l'erreur, & à ramener à l'unité de l'Eglise, ainsi qu'à une Paix solide, ceux qui s'en sont malheureusement écartez; c'est de cette maniere, qu'ayant soutenu un bon combat, vous remporterez, étant prêt de finir votre course, la Couronne de Justice, que donne le juste Juge à ceux qui ont bien combattu, & dont Nous voulons que le gage soit notre benediction Apostolique, accompagnée de nos vœux paternels pour la conservation de votre santé. Donné à Rome le 21. Août 1728. la cinquième année de notre Pontificat.

Alors le Saint Pere reprit son discours & dit,

*Et comme ledit Cardinal de Noailles a déjà publié son Mandement, vous comprendrez aisément que les causes de nos justes douleurs sont finies, & qu'il donne au peuple qui lui est confié des marques d'une obéissance legitime & suffisante envers ladite Constitution Apostolique.*

Le Pape interrompit encore son discours pour faire lire le Mandement du Cardinal de Noailles; c'est le même qui se trouve dans le Journal du mois de Novembre dernier page 444. Ce qui étant fait S. S. continua ainsi.

*Ce cher Fils a joint à son Mandement des Lettres remplies de témoignages de reconnoissance & d'amour filial,*